

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Intervention et professionnalité** **2024-2025****Code**

T.TS.SO359.Intv1.F.24

**Type de formation \*** Bachelor  DAS  CAS**Niveau**

- 
- module de base
- 
- 
- module d'approfondissement
- 
- 
- module avancé
- 
- 
- module spécialisé

**Caractéristique** En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO**Type de module**

- 
- module principal
- 
- 
- module lié au module principal
- 
- 
- module facultatif ou complémentaire

**Organisation temporelle**

- 
- module sur 1 semestre
- 
- 
- module sur 2 semestres
- 
- 
- semestre de printemps
- 
- 
- semestre d'automne
- 
- 
- Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS \***

3 ECTS

**Langues(s)** français

Volées :

PT 2023, EE 2023, TP2022

Semaine 34, mardi 20 août

2024

Semaine 37, lundi 9 septembre

2024

Semaine 2, jeudi 9 ou vendredi

10 janvier 2025

3 **Prérequis**

- 
- avoir validé le(s) module(s)
- 
- 
- avoir suivi le(s) module(s)
- 
- 
- Pas de prérequis
- 
- 
- Autres

**Autres prérequis**4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***Compétences :

Toutes les compétences peuvent être mobilisées durant ce module, mais il se centre principalement sur deux d'entre elles :

**2. Évaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.****5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociale pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.**Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capable de/d':

- découvrir et se situer dans l'environnement large (méso et macro) de l'intervention sociale ;
- identifier et contextualiser des institutions professionnelles, faitières, d'usagères et d'usagers des champs d'intervention sociale, éducative et socioculturelle du Canton de Vaud, de Romandie et de Suisse ;
- découvrir, se représenter et comprendre de nouvelles formes d'intervention, de nouvelles problématiques professionnelles ou des dispositifs sociaux innovants ;
- questionner les pratiques professionnelles lors des conférences, débats et ateliers proposés, et les mettre en relation avec son propre parcours de formation et de professionnalisation ;
- poursuivre la documentation de son portfolio et présenter le bilan intermédiaire de celui-ci dans son groupe de référence.

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

## 5 Contenu et formes d'enseignement \*

**Mardi 20 août 2024 matin** (pour tous et toutes les étudiant·es **sauf les EE23**) :

Préparation du DCPT2 (contrat pédagogique tripartite de la première période de formation pratique) à travers la participation à une série d'ateliers.

**Lundi 9 septembre 2024 :**

Journée d'étude sur « *Quelle place le travail social individuel et de groupe ont-ils dans l'intervention, au quotidien, auprès des jeunes, enfants et des familles ?* »

Cette journée d'étude sera organisée conjointement avec le Pôle « Enfance, jeunesse et Familles » à destination des professionnel·les et des étudiant·es. Après un accueil sous forme de café-croissants, la matinée sera consacrée aux questions communautaires, de la santé, migration, protection et participation, soutien à la parentalité et insertion socio-professionnelle sous forme de conférences.

L'après-midi sera consacrée à des ateliers reprenant les thématiques abordées le matin.

**Jeudi 9 ou vendredi 10 janvier 2025 :**

Présentation individuelle du bilan intermédiaire dans les groupes de référence.

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

La participation au module Intv1 sera validée au moyen de deux modalités combinées :

- 1) A travers l'inscription et la participation obligatoire aux conférences et ateliers du **lundi 9 septembre 2024 (semaine 37)**;
- 2) Bilan intermédiaire du portfolio à présenter dans les groupes de référence le **jeudi 9 janvier ou le vendredi 10 janvier 2025 (semaine 2)**.

**Modalités de répétition :**

En cas d'obtention de la note « non acquis », les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) En cas de non-participation aux journées, rendre un travail écrit sur la base des documents disponibles pour une conférence ou un atelier au responsable du module à remettre **au plus tard le mardi 21 janvier 2025 (semaine 4)** ;
- b) En cas de non-présentation du bilan intermédiaire, représenter le bilan intermédiaire sous forme orale d'entente avec sa ou son référent·e. La présentation orale devra être effectuée **au plus tard le mardi 21 janvier 2025 (semaine 4)**. La date exacte devra être définie lors de la prise de contact avec sa ou son référent·e portfolio.

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

**Autres modalités de remédiation**

## 8 Remarques

Un double échec à ce module n'entraîne pas une exclusion de la filière. Celui-ci devra être répété dans le cadre du délai maximal d'études.

Toute utilisation de l'intelligence artificielle générative, pour des raisons d'honnêteté intellectuelle, devra être mentionnée.

## 9 Bibliographie

Une bibliographie et une sitographie en lien avec les conférences et ateliers seront mises à disposition sur Moodle avant la semaine 37/2024.

## 10 Enseignant·e·s

Berger Jean-Claude  
Berrocal Sabrina  
Conti Alice  
Garcia Stéphanie  
Jaccard Thierry Stéphane  
Krafft Matthieu  
Leuba Marie  
Mayor Stéphan  
Mc Cormick Marie  
Mellina Joël  
Nanchen Chloé  
Narbel Grégoire  
Russi Umberto  
Trebert Dominique

**Responsable de module \***

DESCLOUX Romain

**Descriptif validé le \***

20 juin 2024

**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

1	Intitulé du module	Crédits libres	2023-2024
	<p><b>Code</b> T.TS.SO359.CL.F.23</p> <p><b>Niveau</b>  <input type="checkbox"/> module de base  <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement  <input type="checkbox"/> module avancé  <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p><b>Type de formation *</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS</p> <p><b>Caractéristique</b>  <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p><b>Type de module</b>  <input checked="" type="checkbox"/> module principal  <input type="checkbox"/> module lié au module principal  <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p> <p><b>Organisation temporelle</b>  <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre  <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres  <input type="checkbox"/> semestre de printemps  <input type="checkbox"/> semestre d'automne  <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p>
2	<p><b>Organisation</b> <b>Crédits ECTS *</b> <b>3 ECTS</b> PT 2023, EE 2023 et TP 2023</p>	<p><b>Langues(s)</b>  <input checked="" type="checkbox"/> français</p>	
3	<p><b>Prérequis</b>  <input type="checkbox"/> avoir validé le(s) module(s)  <input type="checkbox"/> avoir suivi le(s) module(s)  <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis  <input type="checkbox"/> Autres</p> <p><b>Autres prérequis</b></p>		
4	<p><b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *</b></p> <p><u>Compétences</u></p> <p><b>Les huit compétences du référentiel PEC20 peuvent être mobilisées par des activités que les étudiant-e-s choisissent de suivre pour la validation du module.</b></p> <p><u>Objectifs :</u>  - Valoriser la participation des étudiant-e-s à des activités ou des événements en cohérence avec leurs parcours de formation.  - Valoriser les engagements associatifs ou institutionnel en lien avec le travail social et ses différents champs ou l'engagement étudiant.  - Etoffer son parcours de formation avec des expériences extracurriculaires en fonction de ses besoins et intérêts en tant que futur-e professionnel-le du travail social.  - Faire des découvertes dans la sphère du travail social mais hors des modules et contenus d'enseignement proposés dans le cursus ordinaire des études.</p>		
5	<p><b>Contenu et formes d'enseignement *</b></p> <p>Peuvent être validées dans le cadre du module, des activités de diverses natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagements associatifs (internes à la HES-SO ou externes), par exemple HETSLibre, Conseil participatif du domaine TS de la HES-SO, commission des études, conseil de Fondation de la HETSL, comité d'organisation de la semaine de la durabilité, comité ou engagement en lien avec l'économie sociale et solidaire, etc.</li> <li>- Participation à des événements académiques (congrès, colloques, conférences, universités d'été etc.), par exemple Planète recherche, colloque de la SSTS, conférences d'un des 4 réseaux de compétences de la HETSL.</li> <li>- Participation à des formations externes dont le lien avec le travail social et/ou son propre projet professionnel peut être démontré.</li> </ul> <p>Afin de valider le module, l'étudiant-e justifie d'un engagement en temps correspondant à environ 75 heures. Il-elle fournit une preuve de suivi (programme du colloque, attestation de cours suivi à l'extérieur de l'école, liste de membres d'un comité associatif, etc.). Un-e enseignant-e sera responsable du suivi et de la validation de l'activité réalisée. Un canevas d'intention spécifique permet de définir les contours de l'activité projetée : évaluation du nombre d'heures, planification, lien avec le référentiel de compétences, etc. L'activité sera ensuite réalisée et validée selon la modalité convenue avec l'enseignant-e responsable au plus tard au semestre de validation correspondant à la forme d'études.</p>		

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

#### 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

L'aménagement temporel du module Crédits libres est flexible. Les étudiant·e·s peuvent participer à des activités qu'ils ou elles souhaitent valider en tant que crédits libres dès le premier semestre de la formation.

Au plus tard :

- Les étudiant·e·s à **plein temps** doivent valider les 3 ECTS du module CL au plus tard au semestre 5, **soit le 2 décembre 2025**.
- Pour les étudiant·e·s **en emploi**, le module doit être validé au plus tard au semestre 7, **soit le 1er décembre 2026**.
- Pour les étudiant·e·s à **temps partiel**, le module doit être validé au plus tard au semestre 9, **soit le 7 décembre 2027**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

#### Modalité de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant·e doit réaliser le module Crédits libres selon les indications de l'enseignant·e responsable du suivi au plus tard 3 semaines avant la fin du semestre suivant.

#### 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

#### Autres modalités de remédiation

#### 8 Remarques

Un double échec au module Crédits libres ne conduit pas à une exclusion de la filière. L'étudiant·e sera tenu·e de valider ce module dans le cadre de son délai maximal d'études.

#### 9 Bibliographie

#### 10 Enseignant·e·s

##### Responsable de module \*

MELLINA Joël

##### Descriptif validé le \*

15 juin 2023  
modifié le 17 décembre 2024

##### Descriptif validé par \*

CSUPOR Isabelle

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

**1 Intitulé du module** **Formation pratique 1 Plein temps** **2023-2024**

<b>Code</b> T.TS.SO359.FP1PT.F.23	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres

**2 Organisation**

**Crédits ECTS \*** **Langues(s)**  
 français

**27 crédits ECTS**  
- La partie formation "**terrain**" équivaut à **24 ECTS**  
- La partie "**intégration**" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à **3 ECTS**

Volées : PT 2023

Semestres 1 à 3

**Sem. 1 : Automne 2023**

(préparation à la formation pratique 1)

**Sem. 2 : Printemps 2024**

(préparation à la formation pratique 1)

**Sem. 3 : Automne 2024** (période de formation pratique 1)

**3 Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

**Autres prérequis**

- Participer à toutes les séances de préparation de la période de formation pratique aux semestres 1 et 2.
- Trouver une place de formation pratique en respectant les règles de recherche figurant dans le document « règles relatives à la recherche de place de formation pratique » et rendre les formulaires ad hoc avant le 14 juin 2024.
- Se présenter à la permanence obligatoire.
- Avoir trouvé un-e superviseur-e avant le début de la période de formation.

Si ces prérequis ne sont pas remplis, l'accès à la formation pratique 1 sera refusé et l'étudiant-e devra recommencer l'ensemble du processus dès le semestre d'automne 2024. Il ou elle réalisera sa période de formation pratique au semestre d'automne 2025.

**4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

Les huit compétences du référentiel PEC20 peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite (DCPT2, voir ci-dessous).

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Evaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action.
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

**Niveau de compétence visé pour la partie "terrain":**

- Distinguer les valeurs (personnelles, professionnelles et organisationnelles), restituer les dilemmes éthiques dans une situation de travail donnée.
- Identifier les ressources nécessaires à l'exercice de la profession dans le cadre de la formation pratique et identifier ses besoins en matière de professionnalisation dans le cadre de la formation Bachelor (BATS).
- Appréhender les spécificités d'une relation professionnelle dans sa dimension interindividuelle, groupale et communautaire et engager des relations dans une posture en cohérence avec la mission et les pratiques de références de l'institution de formation pratique.
- Participer à des actions en travail social, contribuer à leur analyse et à leur évaluation en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques, des savoirs d'action.
- Interroger le sens de l'action sociale au sein de l'institution de formation pratique et en repérer les enjeux.
- Adopter des postures, attitudes et techniques qui favorisent les échanges et la transmission adéquate des informations aux personnes concernées (bénéficiaires, collègues, etc.) au sein de l'institution ou du service.
- S'insérer adéquatement dans le travail en équipe et collaborer avec ses collègues direct-e-s; identifier l'ensemble des actrices et acteurs au sein du réseau et nommer leurs spécificités dans une intervention sociale donnée.
- Identifier et comprendre les divers déterminants de l'organisation; se situer dans sa fonction, hiérarchiser les tâches d'administration afin de les réaliser.

**5 Contenu et formes d'enseignement \***

En raison d'une contrainte technique, le point n°4 Compétences visées / Objectifs se poursuit ici :

**Niveau de compétence visé pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 1 :**

- Décrire une situation professionnelle dans sa complexité, en faisant référence aux quatre dimensions de l'activité de Clot présentées en cours et en respectant la méthodologie de l'analyse de l'activité (domaines cognitif et affectif).
- Identifier les compétences à l'œuvre dans une action professionnelle donnée, à partir de traces de l'activité, il-elle sera en particulier capable d'identifier ses compétences à l'œuvre lors d'une de ses activités professionnelles (domaines cognitif et affectif).
- Faire des liens entre une action professionnelle donnée et des références méthodologiques d'intervention en travail social du BATS (domaines cognitif et affectif).
- Faire des liens entre une situation professionnelle donnée et des références théoriques vues en première année du BATS (domaine cognitif).
- Se situer par oral et par écrit dans son processus de professionnalisation en identifiant son style professionnel et en décrivant son rapport au genre professionnel (domaines cognitif et affectif).
- Lors d'une analyse orale ou écrite d'une de ses actions professionnelles, interroger le sens de cette dernière en se référant aux dimensions de l'agir selon Clot (2008). (domaine cognitif et affectif)

**Contenu pour la partie "terrain":**

La formation pratique vise l'accroissement progressif de la réflexivité, dans une dynamique soutenant la transformation des expériences en compétences :

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive;
- Élaboration, rédaction et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
- Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF);
- Élaboration et rédaction d'un rapport écrit;
- Évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, responsable de suivi de la formation pratique (RFP)).

Les "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

**Formes d'enseignement pour la partie "terrain":**

Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice). Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique). Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

**Contenu pour la partie "intégration" du module de la formation pratique 1 :**

Analyse et formation à l'analyse de traces de l'activité selon les méthodes de l'analyse de l'activité et de l'analyse du travail.

**Formes d'enseignement pour la partie "intégration" du module de la formation pratique 1 :**

Travail en atelier. Les étudiant-e-s présenteront une situation de travail à partir de traces de l'activité (transcriptions audio, films ou documents réalisés) et des cadres prescriptifs issus de leurs institutions.

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

La validation des deux parties (terrain et intégration) est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie d'intégration est validée selon la notation "acquis / non acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation A à F et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social).

**Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social"):**

1. Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation.
2. **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2ème partie** (au plus tard **6 semaines** à partir du 1er jour de formation pratique).
3. Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la responsable de suivi de l'école.
4. Bilan écrit du ou de la PF.
5. Séance tripartite (y compris bilan oral du ou de la RFP), évaluation finale (co-évaluation sommative du ou de la PF et du ou de la RFP).
6. Attestation de 10 heures de supervision.

**Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 1 :**

1. Présentation d'une situation tirée de la pratique.
2. Présence obligatoire et participation active.
3. Travail écrit de validation. **La date sera communiquée ultérieurement** selon les consignes données au début des cours de la partie intégration du module.

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'interruption ou d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

**Modalités de répétition :**

**Partie "intégration" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :**  
Nouveau travail écrit de validation à remettre **à une date qui sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par le responsable de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 3ème semestre (semestre d'automne 2024).

**Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :**  
Répétition du module Formation pratique 1 au semestre 5 y compris la partie "intégration".

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation

**Autres modalités de remédiation**

## 8 Remarques

Pour que la FP1 puisse être créditée, le secrétariat de la formation pratique doit être en possession de l'attestation des 10 heures de supervision effectuées.

## 9 Bibliographie

Davezies, P. (1993). Eléments de psychodynamique du travail. *Education permanente*, (116), 33-46.  
Frund, R. (2008). *L'activité professionnelle: Compétences visibles invisibles*. Haute école de travail social et de la santé.  
Mauduit-Corbon, M. & Martini, F. (1999). *Pédagogie de l'alternance : Analyse de situations de travail et travail formateur*. Hachette éducation.  
Clot, Y. (2008). *Travail et pouvoir d'agir*. Presses universitaires de France.

## 10 Enseignants

**Nom du responsable de module \***  
KRAFFT Matthieu

**Descriptif validé le \***

21 juin 2023

**Descriptif validé par \***

CSUPOR Isabelle